

**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer  
**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation  
**Band:** 3 (1964-1965)  
**Heft:** 13

**Artikel:** Conférence des présidents et déléguées des sociétés suisses  
**Autor:** A.W.K.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-910193>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# LE COURRIER SUISSE

Publié sous les auspices de la Conférence des  
Présidents et Délégués des Sociétés Suisses  
de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

504  
3<sup>me</sup> Année - N° 13 - Décembre 1964

**Le COURRIER SUISSE souhaite à ses lecteurs un Joyeux Noël et leur exprime ses Meilleurs Vœux pour l'An Nouveau.**

## EDITORIAL

Nous nous apprêtons une fois de plus à faire le saut d'une année à l'autre, et c'est devenu un sport d'un genre nouveau, tellement il y a d'obstacles à franchir en un minimum de temps, sans compter la surexcitation qui est de mise durant cette période. Il vaut donc mieux en cette fin d'année tenir des propos aérés et les récents Jeux olympiques de Tokio, en nous limitant à la Suisse, nous en donnent l'occasion. Le Baron de Coubertin, fondateur des J.O. modernes, aimait à rappeler aux participants que l'essentiel n'était pas de gagner des médailles, mais de participer aux Jeux. Ce dont on ne se souvient guère, c'est de sa prise de position très ferme contre toute participation féminine. Or dans l'équipe suisse de dressage, il y avait une charmante écuyère qui ne contribua pas peu à la victoire de l'équipe. Qu'en penseront les adversaires du suffrage féminin ?

Ce qui s'est produit en judo vaut la peine d'une mention. Eric Haenni est allé à Tokio aux frais du C.O.S., lequel ne portait pas une attention particulière à ce sport nouveau, ajouté à la liste déjà longue à seule fin de plaire aux Japonnais. Mais Haenni, travailleur indépendant, subissait un manque à gagner d'un mois. Une collecte organisée dans son Jura bernois lui permit de partir sans se faire du souci pour sa famille. Beau geste de solidarité mettant une fois de plus en lumière la vanité de l'amateurisme pur mais qui a permis l'obtention d'une distinction simplement parce que l'on a fait confiance à la ténacité d'un solitaire.

Passons à l'aviron qui vit le succès du Skiff-man Kottmann, qu'un sort cruel frappa dès son retour en Suisse. Participant à un cours de répétition comme homme-grenouille, il s'est noyé dans le Rhin. Il aurait pu tout aussi bien succomber sous les balles d'un assassin en accomplissant sa tâche de policier du lac de Zurich. Aussi regrettable que soit sa mort prématurée, ce qu'il convient de souligner, c'est la constance de ses progrès, la maîtrise à laquelle il était arrivé et l'esprit de compréhension de ses chefs qui lui ont donné depuis longtemps dans le cadre de son travail journalier l'occasion de s'entraîner régulièrement. Puisse son exemple susciter d'autres vocations sportives de cette trempe.

Il faudrait encore parler des autres disciplines, de la déception causée par nos tireurs, de l'effondrement hélas prévisible de nos gymnastes. Que conclure : que s'il est de plus en plus difficile à un petit pays de se faire une place honorable, les hommes existent, et l'exemple de la Belgique et de la Hollande le prouve, à condition de les découvrir assez tôt et de les soutenir réellement. L'Europe a gagné autant de médailles que les Etats-Unis et la Russie. Un effort commun entre les pays européens éviterait une dispersion des moyens à condition que le chauvinisme disparaisse. Tels sont les propos de plein-air que nous aurions échangés en cette fin d'année avec un fervent de la marche !

A.W.K.

## CONFERENCE DES PRESIDENTS ET DELEGUÉS SOCIETES SUISSES

Nous vous donnons ci-après un résumé, en vous faisant grâce des questions purement administratives, des points essentiels qui ont été discutés lors de la séance du 21 novembre tenue à la Maison Suisse à Bruxelles. La séance était présidée par M. J. DUBACH, président de la Société Suisse d'Anvers, qui succède à la REUSS comme société Vorort. Monsieur l'Ambassadeur J.-L. PAHUD honorait la réunion de sa présence.

L'assemblée a tout d'abord entendu avec beaucoup d'intérêt le rapport de notre délégué à la C.S.E. M. le Dr SCHIBLI.

Les questions traitées en réunions plénières à Lausanne ont déjà été exposées dans le COURRIER SUISSE du mois d'octobre. Parmi celles sur lesquelles la Commission s'est penchée figurait le thème des prochaines Journées de 1965 : « Présence de la Suisse à l'étranger » dont les divers aspects n'ont pas encore été fixés mais qui s'inspireront de ceux déjà mis en évidence, à savoir :

- a) Critique de l'action des « postes extérieurs » et meilleure coordination entre eux.
- b) Meilleur moyen de « faire valoir » la Suisse à l'étranger.
- c) Problème de la présence dans les pays en voie de développement.
- d) Comment attirer au Pays la jeunesse suisse, c'est-à-dire comment s'en occuper avant qu'il ne soit trop tard.
- e) Secret des banques (un sujet pour Dürrenmatt !).
- f) Un « public relations » suisse pour l'étranger conçu avec allant et talent.

Il y a beaucoup d'autres questions dignes de figurer à ce prochain débat et il va de soi que toutes les suggestions émanant des lecteurs seront reçues avec empressement et transmises à qui de droit.

En ce qui concerne la création d'un comité exécutif complété par un secrétariat permanent, le Groupe de travail par la voix de son porte-parole M. KLOPFENSTEIN, a donné connaissance de son premier rapport. Quoiqu'une telle organisation ne manquera pas de s'imposer à l'avenir, le rapport conclut qu'il y a lieu d'attendre au printemps prochain avant d'engager des dépenses de l'ordre de 8 à 12.000 F par an qui devront être supportées d'une façon ou d'une autre par les sociétés faisant partie de la Conférence. Le Groupe de travail se propose d'étudier à son tour les divers aspects du thème « Présence de la Suisse à l'étranger ».

Un très intéressant échange de vues s'est ensuite produit sur la « Présence de la Suisse en Belgique », en redonnant par exemple vie à une association des Amitiés belgo-suisses. Diverses expériences du passé ont montré qu'il ne faudrait pas faire les choses à moitié; qu'il conviendrait peut-être de songer davantage aux villes de province qu'à Bruxelles même; que dans le domaine des échanges culturels entre pays on se heurte à l'inexistence à Berne d'un Service culturel, (la Fondation Pro-Helvetia ne disposant par ailleurs que de ressources limitées); et

enfin, on s'en doutait, le plus gros écueil reste évidemment la question argent, lancinante au départ de toute tentative de redonner à notre pays une place moins effacée que celle où il semble glisser avec ce que l'on pourrait presque appeler une inconscience déconcertante. Le Groupe de travail y réfléchira de son côté.

Du fonds de solidarité il en est question ailleurs dans ce Courrier, de même que de la gestion des comptes de notre journal présentés par l'Editeur M. PIERREHUMBERT. Tels sont les principaux points discutés au cours de cette séance du 21 novembre et dont nous n'avons pas voulu manquer de vous donner un aperçu dès maintenant.

A.W.K.

## MANIFESTE DU GROUPE D'ETUDES HELVÉTIQUES DE PARIS

(suite et fin) (\*)

### Raison d'espérer :

Ces impressions ont été ressenties en d'assez nombreuses occasions et avec assez de force, pour alerter plusieurs citoyens suisses résidant à l'étranger, notamment à Paris, et pour susciter parmi eux une première mobilisation des esprits.

Ce texte est un des premiers signes de leur existence.

\*\*

La Suisse, comme toutes les nations, est une communauté d'hommes attachés par le cœur et l'esprit à leur terre et à leurs traditions.

### Foi et volonté :

Cependant, ce n'est pas l'harmonie géographique, ni la richesse du sol, ni l'unité de race et de culture qui constituent la source et la force du lien confédéral. La Suisse n'est pas un présent de la nature : c'est une construction patiemment élaborée née de la foi et de la volonté des hommes et de vingt-deux Etats et qui ne subsiste que par elle.

La nature particulière de notre pays requiert donc de chaque citoyen une conscience éclairée, sans cesse renouvelée et approfondie, des raisons de son patriotisme; création permanente, la Suisse attend de l'esprit civique de chacun qu'il participe librement à l'œuvre commune.

### Ce que dit la Constitution :

En peu de mots, notre Constitution fédérale définit son but : « Affermir l'Alliance des confédérés, maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la nation suisse... Les peuples des vingt-deux cantons souverains de la Suisse, unis par la présente Alliance, forment dans leur ensemble la Confédération suisse. Elle a pour but d'assurer l'indépendance de la Patrie contre l'Etranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des confédérés et d'accroître leur prospérité commune. »

### Démocratie = Participation :

La simplicité et l'évidence de ces propositions forment un contraste brutal avec la complexité des réalités nationales et internationales. Si la démocratie suisse fait de nous des participants et des responsables — et c'est bien là notre dignité de citoyens —, cela signifie qu'il appartient à chacun de nous de réfléchir, de dialoguer avec nos concitoyens et d'exprimer une opinion sur les problèmes que pose la nécessité d'accorder à ces principes fondamentaux les exigences de la vie moderne.

### Intérêt général :

Les Suisses résidant à l'étranger n'ont pas pu partager jusqu'ici, avec leurs concitoyens de l'intérieur, l'honneur de participer à la vie civique du pays. S'ils souffrent d'être privés de l'exercice des droits politiques leur revendication n'a pas pour objet de satisfaire leur intérêt personnel.

Ils n'ont pas attendu que cette revendication soit satisfaite pour contribuer, dans l'esprit de l'Alliance des confédérés, à maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur du peuple suisse, et certains d'entre eux l'ont fait avec éclat.

S'ils revendentiquent l'exercice de leur droits politiques, c'est pour participer et servir. A l'heure où la solution

des grands problèmes réclame la coopération de tous les citoyens, la leur peut être utile au pays.

### Solidarité et civisme :

C'est en vue de la participation à l'examen et à la solution de l'ensemble de ces problèmes que des Suisses de l'étranger ont éprouvé le besoin de créer, sous l'égide de la Nouvelle Société Helvétique, des groupes d'études dont le premier s'est constitué à Paris, le 7 décembre 1963. Leur objet, dans un cadre de neutralité politique et confessionnelle, est de réunir les compatriotes d'opinion, de formation, de profession différentes animés par le souci de s'informer et d'échanger leurs vues sur toutes les questions qui intéressent le pays. Ils s'interrogent sur tous les moyens propres à fortifier entre eux, aussi bien qu'avec l'intérieur, la solidarité confédérale et le sens civique. Ils estiment que dans une ère caractérisée par l'intensité et la rapidité des échanges d'idées, de connaissances et de biens, leur expérience et leur réflexion peuvent constituer un apport non négligeable à la vie civique du pays.

### Il y a cinquante ans :

A une époque qui n'était pas sans présenter maintes analogies avec la nôtre — il y a cinquante ans — quelques compatriotes fondèrent à l'intérieur de nos frontières des groupes d'étude civique qui furent à l'origine de la Nouvelle Société Helvétique.

### Demain :

Toutes proportions gardées, c'est dans le même esprit que le Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris souhaite que dans toutes les communautés suisses de l'étranger d'autres groupes se constituent, de façon à créer un réseau où circulera un courant d'idées utiles au bien commun.

Paris, avril 1964.

(\*) Début, voir C.S. N° 12 d'octobre 1964.

## FONDS DE SOLIDARITÉ

Au cours de l'exercice 1963-64 arrêté au 30 juin 1964, le Fonds est intervenu dans 52 cas, la somme des indemnités versées s'élevant à 472.500 fr. En ce qui concerne le total et la répartition des interventions du Fonds depuis sa création, le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de l'ampleur des actions de dépannage que ce beau mouvement de solidarité a déjà à son actif :

Pays	Nombres des demandes liquidées	Décision négative	Décision positive	Montant des indemnités
Egypte	61	8	53	475.000,—
Algérie	114	15	99	890.000,—
Angola	1	—	1	5.000,—
Belgique	1	1	—	—
RDA	6	1	5	40.000,—
France	1	1	—	—
Grèce	1	—	1	10.000,—
Haïti	1	—	1	10.000,—
Haute-Volta	1	—	1	10.000,—
Irak	3	2	1	10.000,—
Congo	19	4	15	142.500,—
Cuba	3	2	1	10.000,—
Madagascar	1	1	—	—
Maroc	7	4	3	20.000,—
Portugal	1	1	—	—
Afr. du Sud	1	—	—	—
Tunisie	16	2	14	122.500,—
Total	238	43	195	1.745.000,—

## AVIS AUX COOPÉRATEURS

Le Comité du Fonds de Solidarité, présidé par M. Froehlich prend toutes les dispositions utiles pour le fonctionnement de ce fonds, mais les décisions importantes doivent être ratifiées par l'Assemblée Générale des délégués. Ces délégués sont élus pour chaque région par les coopérateurs eux-mêmes.

La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ont droit à un délégué dont le siège est actuellement à repourvoir. Nous vous prions donc de bien vouloir nous proposer un ou plusieurs candidats afin que nous puissions établir une liste qui vous sera ensuite soumise pour l'élection du délégué officiel.